

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC394

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 24

À l'alinéa 60, supprimer le mot :

« strictement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.